

Traité du sublime

Titre(s) : Traité du sublime

Auteur(s) : Longin (0213?-0273)

Autre(s) responsabilité(s) : Boileau, Nicolas (1636-1711) (Traducteur)
Goyet, Francis (1955-....) (Éditeur scientifique)

Editeur, producteur : Paris : Librairie générale française, cop. 1995

Description matérielle : 1 vol. (214 p.) : couv. ill. en coul. ; 18 cm

Collection : Le Livre de poche 713 0248-3653
Bibliothèque classique 1251-5930

ISBN : 978-2-253-90713-8

Appartient à la collection : Le Livre de poche 713 0248-3653

A pour sous-collection : Bibliothèque classique 1251-5930

Classification décimale Dewey : 888

Note(s) : Trad. de : "Peri' upsous". - Notes p. [159]-207. Index

Résumé ou extrait : Ecrit en grec au début de l'Empire romain, le "Traité du Sublime", attribué à Longin, est un manuel de stylistique, mais des plus éblouissants. Il eut avec la traduction de Boileau un retentissement européen, égal à celui de la "Poétique" d'Aristote. C'est à partir de lui que les Romantiques, Burke ou Kant élaborèrent le sens de sublime sur lequel nous vivons encore : celui d'un au-delà du Beau. Pourtant, dans et par l'éblouissement, nous avons perdu tout un pan de l'oeuvre : la culture rhétorique des Romains. Il fallait donc une annotation nouvelle pour montrer au non-spécialiste la portée des concepts latins que Longin retraduit en grec. Car la rhétorique posait des questions limites : y a-t-il vraiment une technique pour devenir un grand écrivain ? Peut-on enseigner comment l'on suscite les plus grandes émotions ? Ces questions donnent tout son souffle à un livre qui, écrit Boileau, "en parlant du sublime est lui-même très sublime". Considéré comme l'auteur de cet ouvrage au temps de Boileau, Longin fait l'objet d'une introduction qui donne toute précision sur l'état des connaissances en la matière. [4e couv.]

Sujet(s) : Rhétorique

Sujet - Nom commun : Rhétorique